Réponse de la Municipalité à une interpellation

Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Christelle Despont demandant à la Municipalité un état des lieux sur les mesures prises dans le cadre de la charte des jardins

Travaux et Environnement

M. Roland Perrin, Municipal

Réponse à l'interpellation adoptée par la Municipalité, le 24.02.2020

Table des matières

1 Objet du rapport 2
2 Etat de la situation 3
3 Stratégie 5

1 Objet du rapport

Le 17 décembre 2019, Mme la Conseillère communale Christelle Despont déposait une interpellation dont la teneur est rappelée ci-dessous :

« Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Le 25 septembre 2018, notre Conseil a accepté à l'unanimité le préavis 16/2018 amendé, préavis qui faisait suite au postulat déposé par M. Nicolas Häusel, visant la mise en place et la promotion d'une charte des jardins.

Par la présente interpellation, nous souhaitons adresser les questions suivantes à la Municipalité:

- *La commune a-t-elle adhéré à la charte des jardins, comme la Municipalité le préconise dans son préavis ?*
- *Quelles mesures de promotion la Municipalité a-t-elle entreprises auprès des particuliers et des gérances afin de promouvoir l'adhésion à la charte ?*
- *Quels sont les résultats à ce jour de ces actions ?*
- *Quelles sont les prochaines étapes et leur calendrier afin de promouvoir davantage un entretien des jardins et espaces verts respectueux de la nature et favorable à la biodiversité sur le territoire de la commune ?*

D'avance, je remercie la Municipalité de ses réponses. »

2 Etat de la situation

La charte des jardins constitue un engagement moral d'un propriétaire à entretenir et à aménager son terrain pour favoriser la survie de la faune sauvage : oiseaux, hérissons, papillons, lézards, etc.

De manière formelle, la commune a adhéré à cette charte en fin d'année passée. Toutefois, ces pratiques respectueuses de l'environnement sont déjà courantes dans notre mode d'entretien des espaces verts. Ces éléments sont mis en évidence dans les différents rapports de gestion annuels.

Nous pouvons relever les éléments suivants :

- Non utilisation de produits phytosanitaires (sauf pour les terrains de sport où des désherbants sélectifs sont utilisés et pour la lutte contre la pyrale du buis où des biocides biologiques sont préférés) ;

- Utilisation d'engrais organiques

  Nos équipes continuent l'usage unique de terreaux sans tourbe, composés à 100% de matière première suisse. Ils emploient des engrais pour massifs et bacs à base de laine de moutons suisses. Les engrais à gazon utilisés sont également entièrement organiques, avec l'utilisation d'un purin d'ortie entièrement naturel et régional ou d'engrais liquide d'origine organique.

- Construction de refuges pour la faune sauvage

  Nos équipes fabriquent des hôtels pour insectes auxiliaires comme par exemple les coccinelles, les abeilles maçonnes ou les petites guêpes sauvages. Ces insectes aident à combattre les divers ravageurs des jardins, de manière écologique et pollinisent les plantes. A ce jour, 16 hôtels sont répartis dans la commune.

  Des terrains communaux ont également été mis à disposition d'apiculteurs pour leurs ruches.

  Les emplacements des ruches (points rouges) et des hôtels à insectes (points verts) sont indiqués sur le plan ci-dessous.

Par ailleurs, deux abris à hérissons et à chauve-souris ont été construits cet hiver et seront installés dans le courant du printemps.

- Entretien différencié

Un entretien différencié est déjà réalisé par nos équipes des espaces verts. Une réflexion a été menée pour étendre cette pratique aux secteurs gérés par les autres équipes techniques. Elle sera mise en application dès 2020.

Près de 17'000 m^2 seront ainsi transformés en gazon fleuri ou prairie fleurie, soit environ 7 % des surfaces entretenues.

Plus écologique, cette gestion permet :

- La diversification et l'enrichissement du paysage naturel et urbain de la commune ;
- La floraison et la propagation d'espèces végétales tardives ;
- De favoriser les plantes indigènes, mieux adaptées au milieu et nécessitant moins d'entretien ;
- De fournir des abris à la faune ;
- De favoriser la mise en réseau des milieux pour permettre le déplacement des espèces ;
- De rationaliser l'exploitation et la gestion des zones à entretenir.

- Plantation de haies vives indigènes et d'espèces sur liste rouge

- Entretien des biotopes existants (Bois-de-la-Chapelle, Moulins)

- Déchets végétaux

  Dans les cheminements des zones humides protégées de la commune, les copeaux sont préparés à base des sapins de noël récupérés après les fêtes et broyés.

  Des tas de branches et des tas de feuilles sont laissés en place en forêts ou dans les cordons boisés (ex : cimetière ou Bois-de-la-Chapelle).

- Recensement et arrachage des plantes exotiques envahissantes sur le territoire.

3 Stratégie

La principale promotion de cette charte des jardins est l'exemplarité de la commune dans certaines de ses pratiques d'entretien ainsi que les mesures existantes à travers le fonds d'efficacité énergétique et de développement durable.

La stratégie de la commune a été de prioriser les interventions, en mettant l'accent sur les parcelles communales et en ayant une vision globale sur l'ensemble du territoire. Désormais, un recentrage à l'échelle des particuliers sera effectué. Des mesures seront encouragées dans le cadre de la promotion de la biodiversité. Des articles paraîtront prochainement dans le journal le Palinzard et sur le site Facebook. Enfin, un projet de sensibilisation à travers les écoles est en cours de développement.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Maurice Mischler

MUNICIPALITÉ DE D'EPALINGES CANTON VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

La Secrétaire

Sarah Miéville